



Mercato : Orly rejoint Roissy !



On en dira ce qu'on veut, la DG sait ménager ses surprises. Convoqués ce 13 septembre à Montreuil pour une « réunion d'information sur les problématiques aéroportuaires en Île-de-France », sans plus de précisions et sans documents de travail, quel ne fut pas notre étonnement, après 10 minutes de périphrases introductives de notre DG, d'apprendre la fusion des directions aéroportuaires franciliennes par l'absorption de la DR d'Orly par la DI de Roissy ! Créant ainsi une Direction Interrégionale des aéroports franciliens (le nom définitif n'est pas encore arrêté¹)...

Après des années de rumeurs, ce qui était parfois évoqué à mi-voix devient donc réalité. Pourquoi ?

Pour M. Gintz, les autres « partenaires institutionnels », pour reprendre ses termes, ont déjà effectué ce regroupement :

- Ainsi, la Préfecture de Police a d'ores et déjà la main sur les 3 aéroports de Roissy, Orly et du Bourget.
- De même, le gestionnaire Paris Aéroport (anciennement dénommé Aéroports de Paris – ADP) et la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) ont également achevé cette restructuration.

Par ailleurs, les « spécificités du travail aéroportuaire » ainsi que des régimes de travail équivalents (Protocole aéroportuaire de 1982, s'appliquant tant à Roissy qu'à Orly ou au Bourget) faciliteraient et rendraient « logique » cette réforme.

En résumé, Roissy qui était jusqu'à présent la seule DI divisée en directions fonctionnelles se verra donc ajouter une direction à compétence territoriale, à la fois SURV et OPCO...

Est-ce si évident? À l'évidence non, et il sera listé ci-après (en pages 2 et 3) l'ensemble des questions et des problèmes soulevés par cette restructuration.

Mais nous pouvons déjà dégager « l'économie générale », selon la formule appréciée par nos hiérarques (DG et DI), de cette décision :

- D'abord, le Protocole de 1982 est « intégralement conservé », selon les mots mêmes de M. Gintz. Celui-ci nous l'a d'ailleurs confirmé à au moins 3 reprises, démontrant par là-même qu'il sait parfaitement ce qui est susceptible de mobiliser les collègues, ce qui est important à leurs yeux.
- Ensuite, la restructuration se fera par la cession « en bloc » de la DR d'Orly de la DI Île-de-France (IdF) à la DI Roissy, Orly ne faisant en quelque sorte que changer de DI. De même, dans le cadre de la réforme des Recettes, la RR d'Orly, qui devait se fondre dans la Recette Interrégionale IdF le sera en fait dans celle de Roissy.
- Enfin, Orly est conservée en tant que résidence à part entière, la DI de Roissy devenant ainsi une direction à 5 résidences (Roissy CO, Roissy SU, Roissy nuit, et donc Orly CO et Orly SU).

¹ Nous pourrions proposer DIOR (DI Orly Roisy), cela fera cossu... à défaut d'une revalorisation du point d'indice, d'aucuns auraient au moins l'impression de travailler dans le luxe !

Compte-rendu de la réunion

I – Introduction

A) Présents

1°) Présidence

Cette réunion d'information était présidée par Rodolphe Gintz, assisté :

- **Pour la DG** : de M^{mes} Debaux et Peroz et MM. Thillier et Rubler, respectivement sous-directrices A et B, chef de service et chef du bureau A3,
- **Pour la DI IdF** : de M. Galy, directeur interrégional.
- **Pour la DI Roissy** : de M. Legué et M^{me} Sarti, respectivement directeur interrégional et cheffe de pôle BOP-GRH.

NB : la direction régionale d'Orly n'était pas représentée.



2°) les 5 organisations syndicales (OS) représentatives siégeaient : CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA & SNCD-FO.

NB : SOLIDAIRES était la seule OS avec une délégation composée d'agents en poste dans les 3 aéroports concernés.



B) Présentation et origines du projet



1°) Copier les voisins...

Le DG a commencé la réunion en parlant, pendant une petite dizaine de minutes, de l'évolution de « l'environnement institutionnel ». Depuis la DGAC jusqu'à la préfecture, en passant par le gestionnaire *Paris Aéroport* (ex Aéroports de Paris).

Jusqu'à présent en effet, les aéroports de Roissy et du Bourget étaient gérés par un préfet délégué, rattaché à la préfecture de Seine-Saint-Denis, tandis que l'aéroport d'Orly était rattaché à la préfecture du Val-de-Marne. Désormais, il est prévu un « préfet aéroports » pour l'IdF. Au cas d'espèce le [décret 2017-567 du 19 avril 2017](#) prévoit à compter du 1^{er} janvier 2018 un préfet délégué (pour la sécurité et la sûreté des plates-formes de Roissy, du Bourget et d'Orly), rattaché à la préfecture de police de Paris.

Le DG indiqua ensuite que le **protocole** (de 1982, réactualisé en 2002) est le même pour ces 3 aéroports.

Bref, il y aurait un **besoin de « vision unique »**, aussi bien vis-à-vis de l'extérieur que des agents, appelant à une direction unifiée !



II – Les points soulevés



1°) Déplacements / Communication

SOLIDAIRES a questionné la pertinence du transport de fonds et capitaux par les agents d'Orly vers la recette de Roissy, sans parler des marchandises saisies (dont stupéfiants) vers les dépôts.

Le DG a acquiescé, tout en ajoutant que pour lui c'est déjà le cas : « ça peut prendre du temps de se rendre du Bourget à Roissy ». Le DI Roissy a précisé, lui, que « tout n'a[vait] pas encore de réponse »...

« Réunion d'information » ?

La « réunion d'information » est, au « dialogue social », ce que la saccharine est au sucre, à savoir un mauvais ersatz.

Un ersatz ne se donnant ni la peine de transmettre des documents de travail, ni de faire semblant de vouloir échanger « à égal » avec les OS, pour prendre en compte leur avis, comme cela peut l'être pour les « groupes de travail ».

Un ersatz à l'arrière-goût de culte de la personnalité... où le Seigneur convoquerait ses sujets pour le seul plaisir de les assommer de sa « bonne » parole ?!



2°) ...à l'insu de leur plein gré?!

Ayant posé la question de la « paternité » de ce projet, il nous a été répondu par nos cadres dirigeants que « c'est une idée de la Douane », que « la réflexion vient [d'eux] », précisant « ça n'a pas été suggéré par la préfecture ».

D'ailleurs pour lever le doute des derniers perplexes, il a été ajouté que « personne n'est au courant de cette réunion, ni la préfecture, ni personne d'autre » ! Et même les agents et leurs représentants jusqu'à ce jour...



Recette Régionale (RR) d'Orly

Projet initial : Fin 2016, décision avait été prise, au Comité Technique (CT) de la DI IdF, de fermer la RR d'Orly pour la rattacher à la Recette Interrégionale (RI) IdF, nouvellement créée et sise à Paris.

Accident de parcours : Sauf que personne ne voulant aller à la dite RI, la haute administration a été obligée de faire appel à des agents Paris-Spécial... Pour rappel, 50 ont été formés nationalement pour combler les déficits dans les différentes RI.

Nouveau projet : Au final le transfert de la RR Orly vers la RI IdF ne se fera pas car la RR Orly sera absorbée... par celle de Roissy ! La RR de Roissy va donc devenir RI.

Et puisque la « haute » administration sera obligée d'annuler le texte de transfert sur Paris (c'est-à-dire l'arrêté du 04/01/2017 relatif au réseau comptable de la DGDDI), il lui sera également nécessaire de présenter le projet préalablement au Comité Technique de Réseau (CTR = Comité Technique de l'ensemble de la DGDDI).

Localisation : Sur la superficie disponible pour les accueillir, M. Legué n'a pas répondu, disant simplement « qu'il y avait suffisamment de place ».

Calendrier : Le transfert se ferait avant 2019, au moment d'une des 2 prochaines bascules comptables.

Notre avis : L'opération coûte cher car on a fermé une structure qui fonctionnait avec des collègues expérimentés pour la remplacer par des collègues récemment formés au pied levé.



Formation

SOLIDAIRES a demandé des précisions quant à la localisation des formations.

Formations obligatoires (en SU : tir, TPCI) : d'après MM. Gintz et Legué, ce serait maintenu à Orly.

Autres formations : nous avons expliqué que ce n'était pas possible de suivre une formation à 9h00 quant on avait ses enfants à déposer en habitant sur Orly, au vu des conditions de transport. MM. Legué et Gintz ont dit que « ce n'était pas leur objectif, ni l'intérêt du service » de faire déplacer les agents sur Roissy.

Notre avis : pour les formations obligatoires, nous pouvons croire que les orlysiens demeureront à Orly. Par contre, pour une formation facultative, nous craignons que l'agent soit contraint d'aller sur Roissy...

Au reste, la « haute » administration n'a pas répondu à la demande de la CFDT de déplacement des formateurs (et non des stagiaires). Nous sommes d'accord avec cette proposition, si cela convient aux formateurs.



Bientôt le logo (réalisé avec trucage) de la direction des douanes des aéroports de Roissy – Le Bourget – Orly ?



Pérennité de l'organisation retenue

Demande : SOLIDAIRES a demandé si la « haute » administration pouvait garantir un maintien des structures à long terme. Le DG a répondu en plusieurs temps :

- sur le court terme, il a fait comprendre que le Plafond Autorisé d'Emploi (PAE) serait relevé en 2018. Pour rappel, en 2017 le PAE est de 1340 ETPT (emplois équivalent temps plein travaillé) à Roissy + 226 ETPT à Orly.

- sur le moyen terme, il a certes été convenu qu'il n'est pas prévu de céder à Orly le bâtiment domanial 517 (siège de la DR) et qu'« *il y a un trafic de fret et de passagers en augmentation sur les 2 aéroports* ». Néanmoins le DG a répondu au cas présent qu'« *il ne s'engagerait pas sur une durée d'un siècle* ».

Notre avis :

- sur le court terme, nous saluons cette augmentation du PAE, car elle confirme notre vision quant à un sous-effectif. Néanmoins le PAE est une unité théorique de comptage des emplois (budgétés), fixant le volume maximum d'emplois utilisables.

Dans l'immédiat, il aurait été plus opportun d'abonder les effectifs réels (1257 à Roissy en 2017) pour combler le sous-effectif de près de 80 agents, surtout en zone de fret...

- sur le moyen terme, si sur les services opérationnels, nous n'avons pas *a priori* dans l'immédiat d'inquiétude, qu'en sera-t-il des fonctions supports à Orly (CROC, services contentieux, etc).. D'autant que l'on a de sérieux doutes sur leur abondement à Roissy !



RH / gestion du personnel et instances de « dialogue social »

Organisation RH : le DI IdF, M. Galy a expliqué qu'une organisation de la gestion du personnel, avec une répartition du portefeuille par services/divisions n'était pas possible, et que cette dernière se faisait par « processus » (tel agent du personnel ayant en charge les arrêts maladie, tel autre agent ayant en charge le traitement des autorisations d'absence, etc). À Roissy, le service de gestion du personnel (FRHL : Fonctions Ressources Humaines Locales) pourrait suivre le modèle IdF.

Mutations/Résidences : M. Gintz a indiqué qu'Orly restait une résidence à part. De sorte qu'il y aurait 5 résidences au sein de cette future DI aéroports franciliens :

- Roissy CO : recouvrant à peu près les effectifs de la DI et de la DR Fret (à l'exception des agents de la CCF SU),
 - Roissy SU : recouvrant à peu près les effectifs de la DR Voyageurs (à l'exception des OPCO aérogares),
 - Roissy nuit : recouvrant les personnels de l'Unité Dédouanement de nuit (à l'exception des agents de la cellule de gestion du service),
 - Orly CO : recouvrant les personnels AG-OPCO,
 - Orly SU : recouvrant les personnels SU...
- ... et Roissy SRA ? Et Orly SRA ? Rien dans le radar...

CTL et CAPL : les agents de la DR Orly ne seront plus gérés par les Comités Techniques Locaux (CTL) et Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL) de la DI IdF, mais par ceux de la DI Roissy. Ce qui est logique au regard du volet « fonctionnel » de ces instances.

CHSCT et CDAS : par contre, les périmètres des Comités d'Hygiène, de Sécurité, des Conditions de Travail (CHSCT) et des Comités Départementaux d'Action Sociale (CDAS) sont conservés en l'état :

- Seine-Saint-Denis (93) pour Roissy et Le Bourget,
 - Val de Marne (94) pour Orly.
- Ce qui est là aussi logique, au regard du volet davantage « géographique » de ces instances.



Calendrier

Cette réorganisation sera présentée pour information au prochain Comité Technique de Réseau (CTR = Comité Technique de l'ensemble de la DGDDI) du 3 octobre 2017.


Après il y aura un ou 2 Groupes de Travail, avant un CTR conclusif pour vote. Mais M. Gintz a fait comprendre qu'il était pressé, précisant que le vote en CTR pourrait être fait avant la fin des GT !

Pour conclure...

Par delà les problèmes pratiques qui vont se poser (voir plus haut) et sous réserve qu'ils soient résolus dans l'intérêt des agents, **nous n'aurions pas eu d'opposition particulière** à ce regroupement... **si nous n'y avions vu**, à moyen terme et bien que ça n'ait évidemment pas été évoqué aujourd'hui, **la 1^{ère} étape de la suppression d'Orly en tant que DR.**

On nous répondra une fois de plus que nous voyons le mal partout, mais **qu'on nous garantisse qu'une DR de cinq brigades et d'un seul bureau de contrôle a vocation à perdurer** longtemps sous cette forme. Qu'est-ce qui empêcherait la création d'une 4^{ème} division Surveillance à Roissy pour absorber ces brigades ? Qu'est-ce qui empêcherait le Bureau de Contrôle (BC) d'Orly de rejoindre, au sein de la DR Fret de Roissy, la division du Fret Nord (en compagnie du BC du Bourget), celle du fret Sud (Orly étant au sud de Roissy...) ou encore celle des Services Communs ?

Nous en prenons date pour dans 4 ou 5 ans...

 **Pour SOLIDAIRES siégeaient Yannick Devergnas (BSE Le Bourget), Franck Morel (BSE Orly Ouest) et Guillaume Quéromès (BC Panalpina à Roissy). Pour plus de précisions, n'hésitez pas à les contacter.**

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS
tél : 01 55 25 28 85
site internet : <http://solidaires-douanes.org>
courriel : contact@solidaires-douanes.org